

# Conseil et bureau communautaires

- Institution



Grand Lieu Communauté est administrée par un Conseil Communautaire composé de 42 membres.

## Le conseil communautaire

Le Conseil prend les décisions, détermine les grands projets à mener sur le territoire et vote les budgets. Chacune des communes membres y est représentée proportionnellement à son nombre d'habitants.

Il est composé de la manière suivante :

- 2 représentants pour Saint Lumine de Coutais
- 3 représentants pour La Limouzinière
- 4 représentants pour les communes du Bignon, Geneston, Montbert et Saint Colombran
- 6 représentants pour La Chevrolière et Pont Saint Martin,
- 9 représentants pour Saint Philbert de Grand Lieu

[Les comptes-rendus](#)

## Le bureau communautaire

Le Bureau communautaire est composé du Président et de 8 Vice-Présidents, représentant chacun une commune. Son rôle est d'instruire les dossiers et projets issus du travail des commissions. Il ouvre des débats avant la présentation des sujets en conseil.

### Les membres du bureau

<p><b>Johann BOBLIN</b></p> <p>Président de Grand Lieu Communauté</p> <p>Maire de La Chevrolière</p>	<p><b>Serge HEGRON</b></p> <p>Vice-président en charge de l'environnement et des transitions</p> <p>Maire du Bignon</p>	<p><b>Karine PAVIZ</b></p> <p>Vice-président en charge des pratiques de la santé</p> <p>Maire de ...</p>
<p><b>Frédéric LAUNAY</b></p> <p>Vice-président en charge des finances et de la mutualisation</p> <p>Maire de la Limouzinière</p>	<p><b>Jean-Jacques MIRALLIE</b></p> <p>Vice-président en charge des espaces et des bâtiments communautaires</p> <p>Maire de Montbert</p>	<p><b>Yannick FETI</b></p> <p>Vice-président en charge de l'urbanisme</p> <p>Maire de ...</p>
<p><b>Patrick BERTIN</b></p> <p>Vice-président en charge de l'assainissement</p> <p>Maire de Saint Colomban</p>	<p><b>Bernard COUDRIAU</b></p> <p>Vice-président en charge de la gestion des déchets ménagers</p> <p>Maire de Saint Lumine de Coutais</p>	<p><b>Stéphan BEA</b></p> <p>Vice-président en charge de ...</p> <p>Maire de ...</p>

## **Les commissions**

9 commissions sont chargées d'étudier ou donner un avis sur les questions soumises au Conseil communautaire. Elles sont aussi une instance d'information sur l'état d'avancement des projets..

### **Liens utiles**

- [Règlement intérieur 2020-2026 \(Pdf\)](#)